

**VOEU N°DL20240149 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

<b>VOEU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE DE SAINT-CHAMOND - POUR UNE PRISE EN COMPTE INTERNATIONALE DE LA SITUATION DES ANCIENS DIRIGEANTS DU HAUT-KARABAKH</b>
--

**Mme Aline MOUSEGHIAN** expose ce qui suit :

Le 30 novembre 2020, le Conseil Municipal de Saint-Chamond votait un voeu à l'unanimité pour "Une solution de paix au Haut Karabakh".

Ce voeu appelait :

à la reconnaissance de l'Artsakh, à sa libre indépendance et à sa libre autodétermination comme seul moyen de garantir sa sécurité et celle de son peuple,

invitait le gouvernement à agir de façon résolue et par toutes les voies diplomatiques possibles pour une solution de paix durable en garantissant la sécurité des populations civiles,

Invitait également le gouvernement à engager les initiatives nécessaires visant à la protection et la préservation du patrimoine historique, culturel et cultuel du Haut Karabagh.

Enfin, le Conseil Municipal décidait de voter une délibération pour le versement d'une aide financière de 5 000 euros afin de venir en aide aux populations civiles.

Le 19 septembre 2023, plus de 100 000 Arméniens fuyaient le Haut-Karabakh après une offensive éclairée lancée par l'Azerbaïdjan, conduisant à la chute de l'enclave.

Huit anciens dirigeants de l'ex-république ont été arrêtés puis détenus dans la capitale, Bakou.

Il s'agit de :

Arayik Haroutiounian, Président depuis 2020,

Arkadi Ghoukassian, Président de 1997 à 2007,

Bako Sahakian, Président de 2007 à 2020

Davit Ichkhanian, Chef du Parlement,

David Babayan, ancien Ministre des Affaires étrangères,

Davit Manoukian, Général,

Levon Mnatsakanian, ancien Ministre de la Défense,

Ruben Vardanian, Ministre d'État.

Ces huit anciens responsables sont accusés d'activités criminelles.

Leurs conditions de détention et leur état de santé sont inconnus. Et leur détention provisoire a été prolongée, sans qu'aucune date de procès n'ait même été décidée.

Devant cette situation, il apparaît indispensable que la mobilisation internationale puisse prendre de l'ampleur, à un moment où des alertes sur la torture et des mauvais traitements subits sont émises et que l'Azerbaïdjan s'apprête à accueillir la conférence sur le climat, la COP 29.

**Aussi, le Conseil Municipal de Saint-Chamond, au nom de son unité avec le peuple Arménien, s'engage à agir de façon concrète :**

- **en sollicitant les parlementaires du département de la Loire afin qu'ils puissent intervenir au niveau du Parlement français pour que ceux-ci se saisissent du dossier,**

- en interpellant le Premier ministre et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, afin que le gouvernement agisse en faveur d'une libération des prisonniers,
- en dénonçant et en intervenant auprès des institutions concernées pour que la conférence sur le climat, la COP 29, ne se tienne pas en Azerbaïdjan, au vu de graves manquements sévères constatés envers la détention et le traitement des prisonniers,
- en appelant les députés européens français à mobiliser les crédits spécifiques pour aider au développement de l'Arménie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** ce vœu.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 2 octobre 2024*